

Bulletin de service

Services d'emploi

2009



Faits saillants

- Les revenus d'exploitation des entreprises de l'industrie des services d'emploi ont diminué de 7,1 % en 2009 par rapport à l'année précédente, s'établissant à 8,7 milliards de dollars.
- Parallèlement, les dépenses d'exploitation ont baissé de 4,6 % en 2009 pour se chiffrer à 8,5 milliards de dollars. Suite à la baisse plus marquée des revenus d'exploitation par rapport aux dépenses d'exploitation, la marge bénéficiaire d'exploitation est passée de 4,3 % à 1,7 %.
- Des baisses de revenus ont été observées dans la plupart des provinces et territoires en 2009. Les revenus d'exploitation de l'industrie en Colombie-Britannique ont reculé de 10,4 %. L'Ontario, qui est à l'origine de plus de la moitié du total des revenus d'exploitation de l'industrie, a aussi connu une baisse, cette fois de 9,7 %. Seuls la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont vu leurs revenus augmenter de 5,3 %, 2,7 % et 2,5 % respectivement.
- Les services de dotation temporaire, de placement permanent et de placement de contractuels ont continué d'être à l'origine de la part la plus importante des ventes de l'industrie, soit près de 91,3 % en 2009.
- Le secteur des entreprises est toujours la principale catégorie de clients de l'industrie, représentant 85,9 % des ventes totales en 2009.

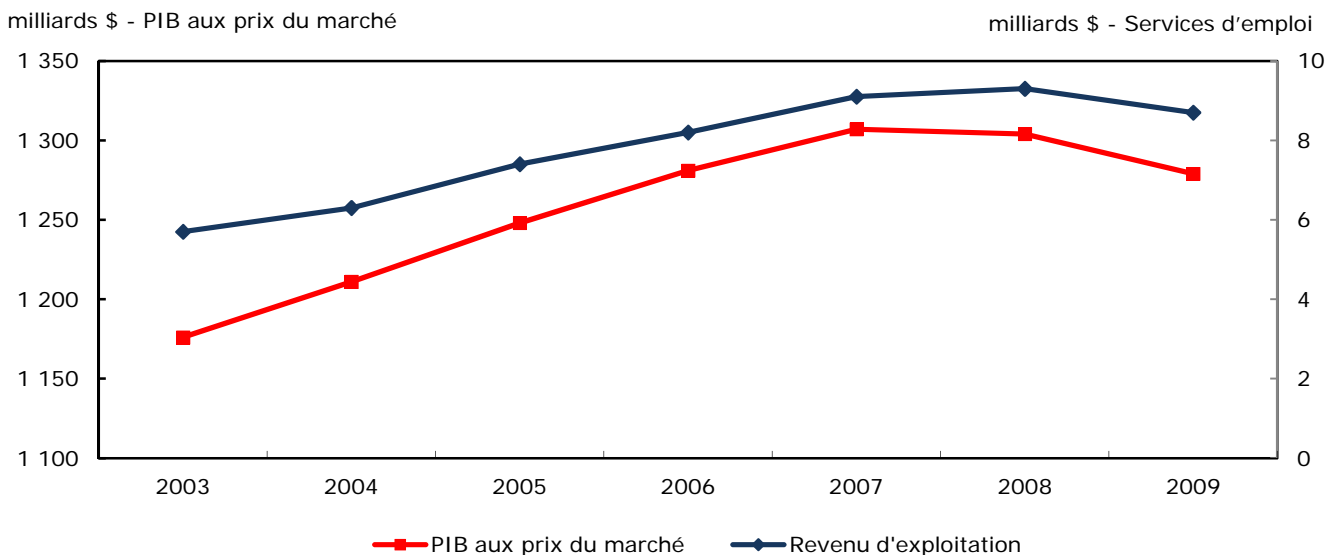
Résultats détaillés de l'enquête de 2009

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation des entreprises de l'industrie des services d'emploi ont diminué de 7,1 % en 2009 par rapport à l'année précédente, s'établissant à 8,7 milliards de dollars. Il s'agit de la première baisse des revenus d'exploitation depuis 2002.

Graphique 1

PIB du Canada aux prix constants de 2002 et le revenu d'exploitation de l'industrie des services d'emploi



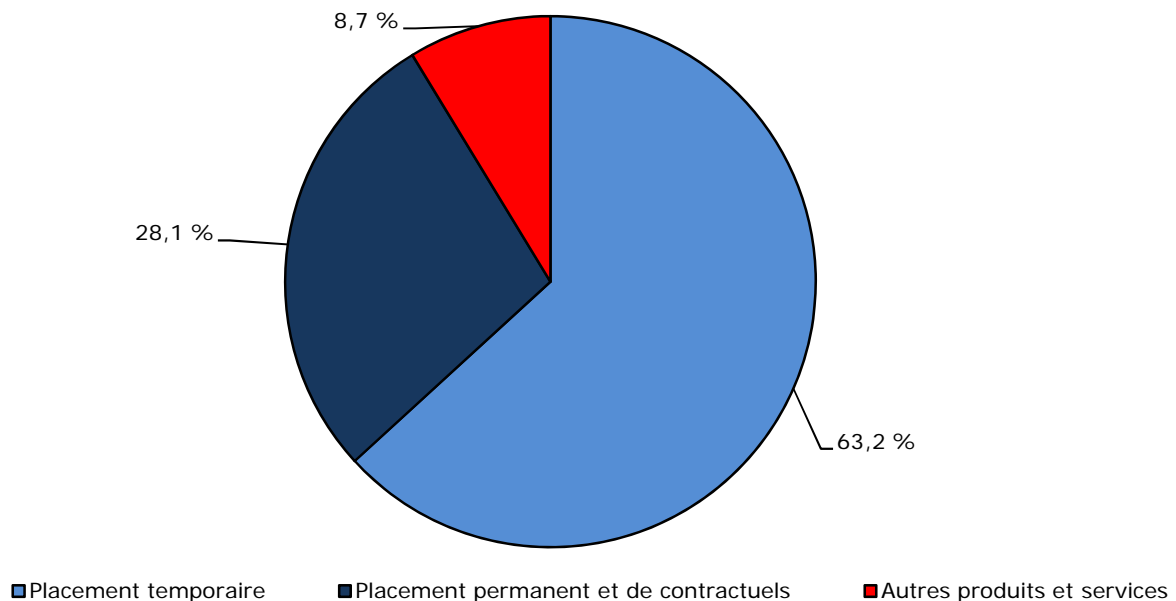
Source(s) : PIB - CANSIM Tableau 380-0002

Ce graphique montre que l'industrie des services d'emploi suit les mêmes tendances que le produit intérieur brut (PIB) du Canada aux prix constants du marché.

Ventes selon le type de service

Bien que l'ensemble de l'industrie ait connu une baisse de ses revenus, les ventes de certains types de services ont été particulièrement touchées par le ralentissement de l'activité économique. Malgré que les revenus produits par les services de dotation temporaire, de placement permanent et de placement de contractuels aient connu des baisses marquées, ces deux types d'activités ont continué d'être à l'origine du pourcentage le plus élevé des ventes de l'industrie. En 2009, les données d'enquête montrent que ces deux types de services ont été à l'origine de près de 91,3 % des ventes de l'industrie.

Graphique 2
Ventes par type de services de l'industrie des services d'emploi



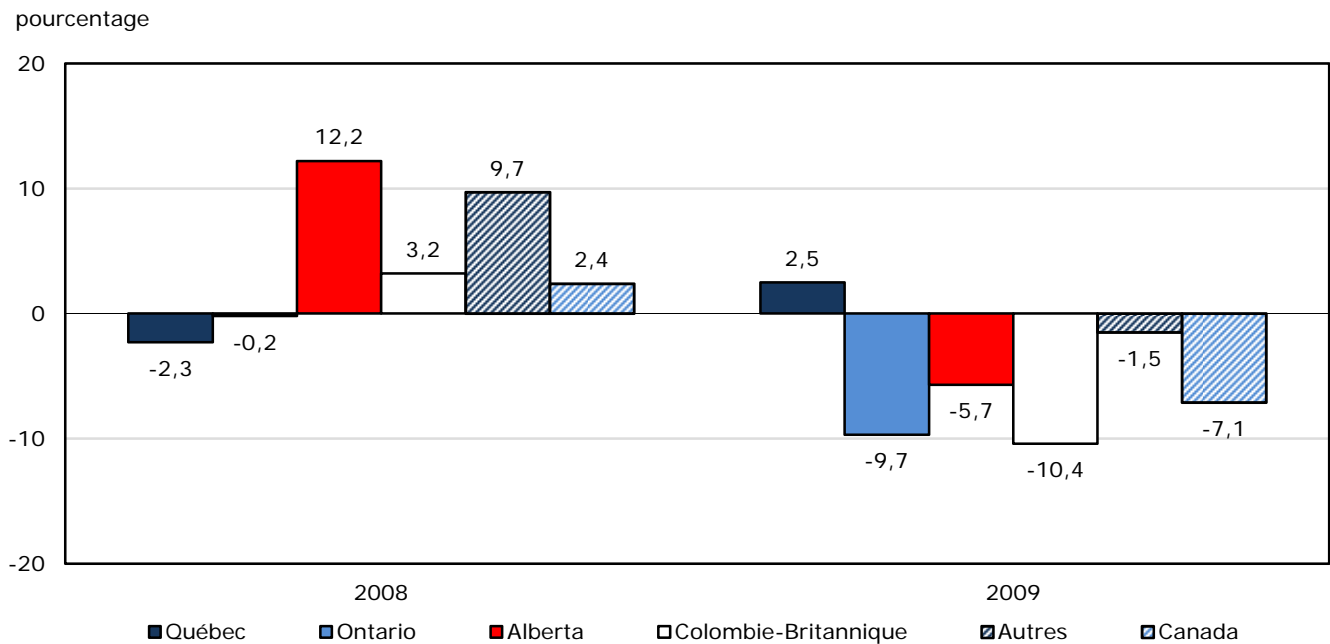
Ventes selon le type de client

Lorsque l'on examine les ventes selon le type de client, il est possible d'illustrer les répercussions du ralentissement économique sur les ventes. En général, l'économie peut être divisée en quatre grands secteurs : entreprises, administrations publiques, ménages et secteur étranger (qui est desservi grâce aux exportations). Parmi ces quatre grands secteurs, seules les ventes du secteur des entreprises ont diminué de 2008 à 2009. Dans le cas des trois autres secteurs, même si les revenus d'exportation sont demeurés constants, les ventes aux administrations publiques et aux institutions publiques, ainsi qu'au secteur des ménages, ont augmenté. Le secteur des entreprises est toujours la principale catégorie de clients de l'industrie, représentant 85,9 % des ventes totales, même si celles-ci ont diminué en 2009.

Ventes provinciales

Même si l'industrie a connu un repli au niveau du Canada, la situation est quelque peu inégale au niveau provincial, certaines provinces ayant connu une croissance et d'autres des baisses en 2009. Les revenus d'exploitation de l'industrie en Colombie-Britannique ont diminué de 10,4 %. L'Ontario, qui est à l'origine de plus de la moitié du total des revenus d'exploitation de l'industrie, a aussi connu une baisse, cette fois de 9,7 %. Seuls la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont vu leurs revenus augmenter de 5,3 %, 2,7 % et 2,5 % respectivement.

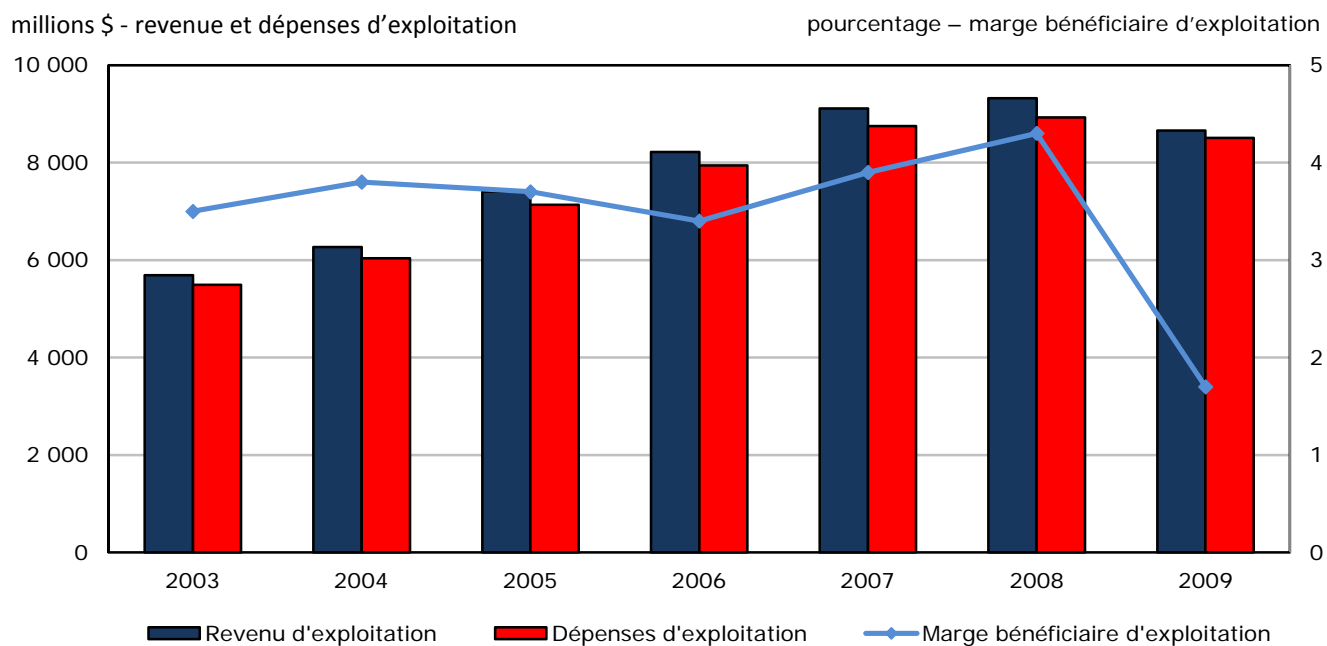
Graphique 3
Taux de croissance des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi



Dépenses d'exploitation

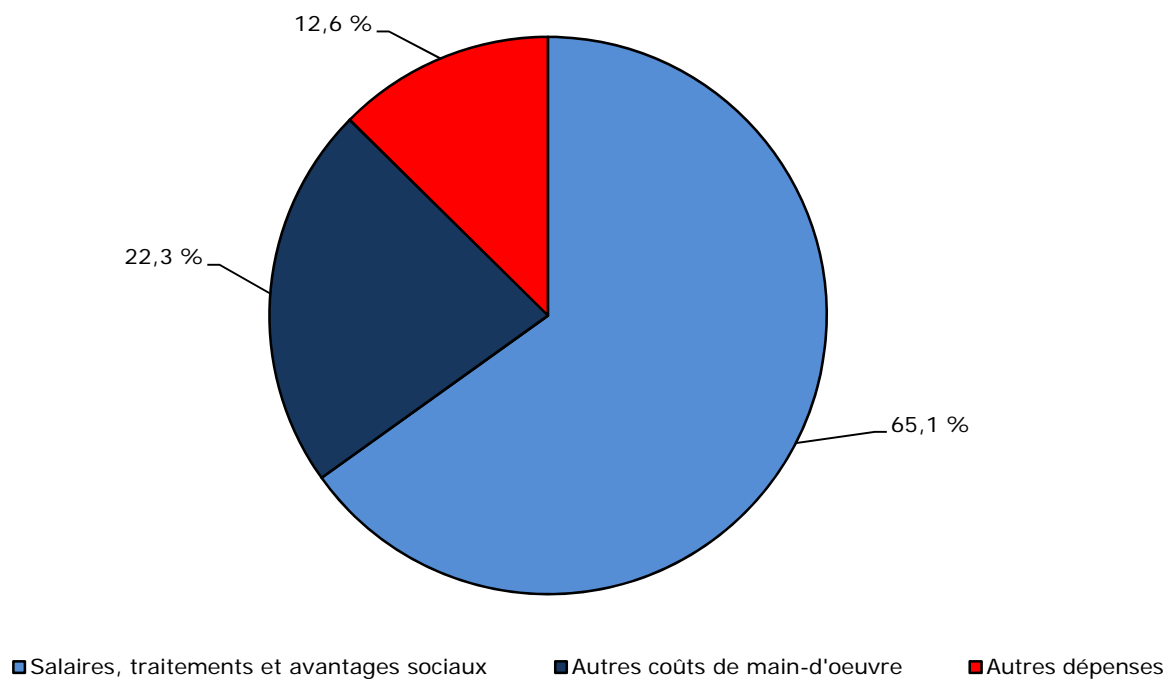
Parallèlement à la baisse des revenus d'exploitation, les dépenses d'exploitation ont diminué, pour passer de 8,9 milliards de dollars en 2008 à 8,5 milliards de dollars en 2009, une baisse de 4,6 %. Une des conséquences de la baisse plus marquée des revenus d'exploitation par rapport aux dépenses d'exploitation est la contraction de la marge bénéficiaire d'exploitation de cette industrie. De 2008 à 2009, la marge bénéficiaire est passée de 4,3 % à 1,7 %, soit la baisse la plus forte de la marge bénéficiaire depuis 2000.

Graphique 4
Variables importantes de l'industrie des services d'emploi



En 2009, comme les années précédentes, les paiements versés à la main-d'oeuvre constituent la composante la plus importante des dépenses d'exploitation de cette industrie. Les salaires, traitements et avantages sociaux ont représenté 65,1 % des coûts totaux de l'industrie, suivis par les autres coûts de main-d'oeuvre, comme les commissions versées aux non employés, les frais de services professionnels et commerciaux et les dépenses de sous-traitance (22,3 %).

Graphique 5
Dépenses en pourcentage des dépenses d'exploitation de l'industrie des services d'emploi



Tableaux statistiques

Tableau 1

Statistiques sommaires de l'industrie des services d'emploi, par province et territoire, 2007 à 2009

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Salaires, traitements et avantages sociaux	Marge bénéficiaire d'exploitation
	millions de dollars			pourcentage
2009^p				
Terre-Neuve-et-Labrador	87,5	85,4	54,1	2,4
île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	78,6	75,8	62,2	3,6
Nouveau-Brunswick	70,1	68,2	62,3	2,7
Québec	1 150,3	1 098,1	790,2	4,5
Ontario	4 823,1	4 783,3	2 911,6	0,8
Manitoba	78,2	76,0	55,5	2,8
Saskatchewan	51,6	49,0	41,4	5,1
Alberta	1 714,6	1 689,0	1 159,2	1,5
Colombie-Britannique	598,0	579,7	388,3	3,1
Territoires ¹	x	x	x	x
Canada	8 656,5	8 508,7	5 527,4	1,7
2008^r				
Terre-Neuve-et-Labrador	90,8	82,8	55,6	8,8
île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	76,5	72,9	55,8	4,8
Nouveau-Brunswick	72,5	70,2	63,7	3,1
Québec	1 122,8	1 058,5	801,4	5,7
Ontario	5 339,2	5 144,7	3 143,3	3,6
Manitoba	78,9	74,5	58,5	5,5
Saskatchewan	49,0	47,2	41,9	3,8
Alberta	1 818,0	1 747,0	1 188,1	3,9
Colombie-Britannique	667,1	618,0	420,5	7,4
Territoires ¹	x	x	x	x
Canada	9 323,1	8 923,3	5 833,9	4,3
2007^r				
Terre-Neuve-et-Labrador	74,6	68,9	58,3	7,7
île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	72,1	69,2	54,1	4,0
Nouveau-Brunswick	71,2	68,9	59,3	3,2
Québec	1 149,2	1 080,8	809,9	5,9
Ontario	5 349,3	5 195,3	3 201,2	2,9
Manitoba	73,7	68,9	55,2	6,5
Saskatchewan	45,1	43,7	38,3	3,1
Alberta	1 620,6	1 542,2	1 101,8	4,8
Colombie-Britannique	646,4	605,6	443,0	6,3
Territoires ¹	x	x	x	x
Canada	9 108,2	8 748,9	5 824,6	3,9

1. Territoires incluent : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes.

Tableau 2
Dépenses en pourcentage du total des dépenses d'exploitation pour l'industrie des services d'emploi,
Canada, 2007 à 2009

	pourcentage
Salaires, traitements et avantages sociaux	
2009 p	65,1
2008 r	65,7
2007 r	67,0
Autres coûts de main-d'oeuvre	
2009 p	22,3
2008 r	24,8
2007 r	23,5
Location, crédit-bail, services publics et dépenses en télécommunications	
2009 p	1,8
2008 r	1,9
2007 r	1,6
Réparation et entretien	
2009 p	F
2008 r	F
2007 r	F
Amortissement et dépréciation des actifs corporels et incorporels	
2009 p	F
2008 r	F
2007 r	F
Publicité, marketing, promotions, frais de déplacement, de repas et de représentation	
2009 p	1,3
2008 r	1,4
2007 r	1,3
Autres achats de produits et services	
2009 p	4,1
2008 r	1,0
2007 r	2,0
Autres dépenses d'exploitation	
2009 p	4,1
2008 r	4,2
2007 r	3,7

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

Tableau 3
Ventes selon le type de client pour l'industrie des services d'emploi, 2007 to 2009

	pourcentage
Clients au Canada	
2009 ^P	98,6
2008 ^r	98,6
2007 ^r	98,7
Particuliers et ménages	
2009 ^P	F
2008 ^r	F
2007 ^r	F
Administrations et établissements publics	
2009 ^P	12,0
2008 ^r	10,8
2007 ^r	11,6
Entreprises	
2009 ^P	85,9
2008 ^r	87,3
2007 ^r	86,3
Clients à l'extérieur du Canada	
2009 ^P	1,4
2008 ^r	1,4
2007 ^r	1,3

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

Tableau 4
Ventes selon le type de produits et services pour l'industrie des services d'emploi, Canada, 2007 à 2009

	2007 ^r	2008 ^r	2009 ^P
	pourcentage		
Placement temporaire	59,6	60,2	63,2
Placement permanent et de contractuels	36,4	36,8	28,1
Autres produits et services	4,1	3,0	8,7

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

Sources de données, définitions et méthodologie

Aperçu

Cette enquête sert à recueillir les données financières et opérationnelles nécessaires pour produire des statistiques sur l'industrie de services d'emploi au Canada.

Les données collectées auprès des entreprises sont regroupées avec l'information provenant d'autres sources pour produire des estimations officielles de la production économique nationale et provinciale pour cette industrie.

Les estimations de l'enquête sont disponibles pour les entreprises, les gouvernements, les investisseurs, les associations et le public. Les données sont utilisées pour surveiller la croissance de l'industrie, de mesurer les performances, et de faire des comparaisons avec les autres sources de données afin de mieux comprendre cette industrie.

Structure de l'industrie

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie des services d'emploi comprend les agences de placement et services de recherche de cadres (561310), la location de personnelsuppléant (561320) et la location de personnel permanent (561330).

Agences de placement et services de recherche de cadres – SCIAN 561310

L'activité principale de ce type d'établissements consiste à lister les postes vacants et à choisir, à orienter et à placer les candidats à l'emploi de façon permanente (période non déterminée) ou sur la base de contrats écrits (placement de contractuels). Les personnes placées ne sont pas des employés des agences de placement.

Ce type d'établissements offre des services de **placement permanent**, de **recherche de cadres** et de **placement de contractuels**.

Les services de **placement permanent** consistent à recruter, choisir et orienter des candidats pour un client, en vue de combler des postes sur une base permanente (non déterminée). Les services peuvent comprendre des examens, entrevues, vérification des références, évaluations et counselling à l'intention des employés potentiels. Le fournisseur du service agit comme un intermédiaire d'emploi. Le candidat est choisi et embauché par le client. L'agence de placement est rémunérée de façon ponctuelle, c'est-à-dire uniquement pour le placement réussi d'un candidat. Ce produit comprend les services de placement permanent pour une gamme complète de postes, des employés de niveaux subalternes aux employés de gestion, y compris les cadres. Sont inclus les placements au pays et à l'étranger.

Les services de **recherche de cadres** sont définis comme les services de recherche et de recrutement de personnes spécialisés pour ne combler que les postes très bien rémunérés de cadres supérieurs, de cadres et de professionnels, selon les spécifications du client. Les services peuvent comprendre :

- la tenue d'entrevues détaillées auprès de l'équipe de gestion de l'organisation du client;
- l'élaboration de profils d'emploi;
- les recherches et la publicité nécessaires pour repérer les candidats possibles;
- la sélection des candidats possibles;
- la préparation, la présentation et l'examen d'une liste confidentielle de postulants très qualifiés, de concert avec le client;
- les dispositions relatives aux entrevues;
- la négociation de la rémunération;
- le suivi après le recrutement.

L'entreprise chargée de la recherche fournit généralement deux types d'assurances à l'entreprise cliente. Elle s'engage à reprendre la recherche sans frais (frais remboursables seulement) si le candidat choisi échoue ultérieurement pour des raisons liées au manque de diligence de la part de l'entreprise de recherche et elle s'abstient de recruter auprès de l'entreprise du client pendant une période de temps définie.

Le client décide quel candidat il embauchera. L'organisme de recherche impute des frais, que le candidat soit recruté ou non. Ce produit est aussi désigné sous le nom de service de recrutement de cadres.

Lors de l'adoption de la classification SCIAN de 2007, les services de recherche de cadres ont été retirés des services de conseils en ressources humaines (541612) et reclassifiés sous Agences de placement et services de recherche de cadres (561310).

Les services de placement de contractuels consistent à trouver des entrepreneurs (contractuels) pour combler des postes, sur la base de contrats écrits qui stipulent les produits livrables à fournir au client, ainsi que les modalités particulières d'emploi. En vertu de ces ententes, le fournisseur du service a des droits et des obligations à l'égard des entrepreneurs. N'étant pas des employés des agences de placement, ces contractuels sont généralement chargés de leurs propres retenues à la source et de la production des documents gouvernementaux.

Location de personnel suppléant – SCIAN 561320

Ce type de services comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client. Les personnes placées sont employées par les établissements qui offrent des services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

L'activité principale de ce type d'établissements consiste donc à fournir du personnel pour des affectations de travail temporaires. L'entreprise de dotation en personnel suppléant recrute ses propres employés et les affecte aux clients, afin d'appuyer ou de compléter leur main-d'oeuvre, lorsque surviennent des absences, des pénuries temporaires d'employés, des surcharges de travail saisonnières, ainsi que des affectations et des projets spéciaux. Lorsqu'ils travaillent, ces employés placés sont sous la supervision directe du client mais comme ils sont inscrits sur la liste de paye de l'agence de dotation en personnel suppléant, c'est l'agence qui est légalement responsable de leurs actions et qui précise leur rémunération, leurs avantages, etc.

Location de personnel permanent – SCIAN 561330

Le service de personnel permanent est offert par une organisation professionnelle d'employeurs (OPE) qui comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de co-employeur (c.-à-d. que les droits et les responsabilités de l'employeur sont partagés ou répartis entre l'entreprise cliente et l'OPE) avec les organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines, telles que la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisation sociales, l'administration des avantages sociaux (pension, assurance-vie, assurance dentaire et assurance médicale complémentaire, etc.), le recrutement et la gestion des relations de travail (counselling, évaluation de l'employé, conformité aux lois, gestion des risques, etc.).

Typiquement, les établissements spécialisés dans la location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, leur louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ces établissements exercent un pouvoir décisionnaire de degré variable en rapport avec leurs ressources humaines ou leur rôle de gestionnaire du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou à la rentabilité des activités opérationnelles du client.

Les services de location de personnel permanent sont un service d'emploi très important aux États-Unis mais les activités de ce type de service d'emploi sont très limitées au Canada et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles augmentent rapidement ici. Cela s'explique par les différences entre les systèmes de santé canadiens et américains et des lois canadiennes régissant l'emploi. Au Canada les dispositions relatives à ce type d'activités ne permettent pas d'offrir des avantages sociaux aux employés en faisant les mêmes économies qu'aux États-Unis, étant donné que la majorité des régimes d'assurance-santé sont financés par l'État. De plus, les lois provinciales du travail du Canada, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et d'autres lois font sérieusement obstacle à ce type d'activités.

Les utilisateurs de données qui désirent en savoir plus sur le SCIAN, sur les principes qui le sous-tendent et sur de nombreux autres concepts statistiques abordés dans le présent sommaire peuvent consulter l'introduction de la publication de Statistique Canada intitulée « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Canada 2007 » (N° 12-501 au catalogue).

Échantillonnage

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

La base de sondage est la liste des établissements dont la partie admissible à l'échantillonnage est déterminée et fait l'objet d'un prélèvement. La base fournit des renseignements fondamentaux sur chaque entreprise, notamment : adresse, classification industrielle et renseignements provenant des sources de données administratives. La base de sondage est maintenue dans le Registre des entreprises de Statistique Canada et mise à jour à l'aide des données administratives.

L'objectif de l'enquête consiste principalement à produire des estimations pour l'ensemble de la branche d'activité — entreprises constituées et non constituées. Les estimations sont calculées à partir de deux sources de données : une enquête par sondage auprès des entreprises dont le revenu brut d'entreprise est supérieur ou égal à un certain seuil (nota : le seuil varie selon les enquêtes et parfois selon les industries et les provinces d'une même enquête) et pour lesquelles on peut utiliser les données d'enquête ou les données administratives; et les données administratives pour les entreprises dont le revenu est inférieur au seuil donné. En ce qui a trait aux données provenant des fichiers administratifs, il est à noter que seuls des renseignements financiers peuvent être obtenus de cette source telle que les revenus, les dépenses, l'amortissement et les salaires, traitements et avantages sociaux. Des caractéristiques détaillées ne peuvent être obtenues que pour les établissements participant à la collecte des données.

Avant le tirage d'un échantillon aléatoire, les établissements sont classés en groupes homogènes (c.-à-d. des groupes portant les mêmes codes SCIAN, se trouvant dans la même province ou le même territoire). Des exigences de qualité sont établies, puis chaque groupe est réparti en sous-groupes appelés strates : tirage complet, tirage obligatoire et tirage partiel.

La strate à tirage complet englobe les principales sociétés sur le plan du rendement sectoriel (selon les revenus). La strate à tirage obligatoire est constituée d'unités prélevées en fonction des caractéristiques d'une structure complexe (entreprises à plusieurs établissements, à plusieurs entités juridiques, ayant plusieurs codes SCIAN ou se trouvant dans plusieurs provinces). Toutes les unités des strates à tirage complet et à tirage obligatoire font partie de l'échantillon. Les unités appartenant aux strates à tirage partiel font l'objet d'un tirage aléatoire simple.

La taille réelle de l'échantillon de l'année de référence 2009 s'est établie à 703 entités de collecte.

Définitions

Le **revenu d'exploitation** exclut les revenus de placements, les gains en capital, les gains extraordinaires et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.

Les **dépenses d'exploitation** excluent les valeurs non encaissables, les pertes en capital, les pertes extraordinaires, l'intérêt sur les emprunts et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.

La **marge bénéficiaire d'exploitation** est calculée comme suit : le revenu d'exploitation moins les dépenses d'exploitation, le tout exprimé en pourcentage du revenu d'exploitation. Cette donnée dérivée ne comprend pas l'impôt sur le revenu des corporations payé par les entreprises constituées en société et l'impôt sur le revenu des particuliers payé par les entreprises non constituées en société. Pour les entreprises non constituées en société, la marge bénéficiaire d'exploitation comprend la rémunération non payée aux associés et aux propriétaires qui n'est pas enregistrée comme salaires, traitements et avantages sociaux. C'est pourquoi l'estimation des bénéfices sera plus élevée dans les industries où les entreprises non constituées en société sont les contributeurs importants.

La catégorie **salaires, traitements et avantages sociaux** comprend les payes de vacances et les commissions de tous les employés pour qui un feuillet T4 a été rempli. Cette catégorie comprend aussi, entre autres, la part des avantages sociaux versée par l'employeur pour le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et les cotisations d'assurance-emploi. Les salaires et les traitements ne comprennent pas les dividendes versés aux propriétaires actifs et ne comprennent pas la rémunération des propriétaires des entreprises non constituées

en société : c'est pourquoi le niveau relatif des salaires, traitements et avantages sociaux sera moins élevé dans les industries où les entreprises non constituées en société sont des contributeurs importants.

Un **établissement statistique** actif est l'entité de production ou le plus petit groupe d'entités de production qui produit un ensemble de biens et/ou de services homogènes, dont les activités ne débordent pas les frontières provinciales et qui est en mesure de fournir des données sur la valeur de la production ainsi que le coût des principaux produits intermédiaires utilisés et sur le coût et l'importance de la main-d'oeuvre affectée à la production.

Évaluation de la qualité

Avant d'être publiés, les résultats combinés de l'enquête sont analysés pour la qualité globale; en général, cette opération consiste à examiner en détail les réponses individuelles (surtout celles des grandes sociétés), à revoir la conjoncture générale et les tendances historiques et enfin à comparer ces résultats avec les données de d'autres sources.

Contrôle de la divulgation

La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Exactitude des données

Des unités échantillonnées qui ont contribué à l'estimation finale, le taux de réponse pondéré était de 80,9 %. Les CV ont été calculés pour chaque estimation produite. On peut obtenir ces CV sur demande.

Produits connexes

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

361-0001	Services d'emploi, statistiques sommaires, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (75 séries)
361-0019	Services d'emploi, ventes selon le type de client basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (pourcentage) (5 séries)
361-0020	Services d'emploi, dépenses d'exploitation, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (pourcentage) (21 séries)

Enquête(s)

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4718 - Enquête annuelle sur les industries de services : services d'emploi

Publications

Bulletin des industries de service, n° 63-018-X au catalogue.

Série d'études analytiques, Division des industries de service, n° 63F0002X au catalogue.

Date de parution : Avril 2011

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 63-252-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Périodicité : annuelle / ISSN 1916-8942

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is also available in English.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2011. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.